

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 23 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents** : Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

**Excusés** : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN

**Absents** : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER, M. Manoël DUDOUIT, Mme Aurélie VERGIN

**Secrétaire de séance** : M. Cyril PANIEL

**Date de convocation** : 16 mai 2024

**Date d'affichage** : 5 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 28

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

**Délib. n°2024-044 : Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - participation financière 2024**

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est l'un des dispositifs d'aide financière du Département destiné à soutenir nos concitoyens dans leurs problèmes de logement, et notamment pour le **paiement régulier des loyers et des charges**.

Le Département finance le fonds avec le soutien financier de ses partenaires tels que la CAF, la MSA, les organismes HLM, les fournisseurs d'énergie mais également des collectivités locales depuis déjà de nombreuses années.

En 2023, 781 ménages (891 en 2022) ont pu être **relogés** grâce au FSL. 1 620 ménages (1 445 en 2022) ont été aidés pour le **paiement de leurs loyers ou de leurs factures d'énergie** ou d'eau.

Chaque année, depuis 2016, la commune apporte une aide au FSL calculée selon la formule suivante :

$$0,70 \text{ €} \times \text{population municipale}$$

Pour 2024, la contribution communale s'élèvera à **2 875 €** (0,70 € x 4 106 habitants population municipale = 2 874,20 € arrondi à 2 875 €).

Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

- **Approuver le versement d'une contribution financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) d'un montant de 2 875 € au titre de l'année 2024.**

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

ID : 050-200063592-20240523-DELIB2024\_044-AU



Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,  
Laurent PIEN**

